

Annexe 4

Tableau synoptique reprenant les liens entre crimes et préjudices

Attaque contre la population civile	▪ Préjudice moral lié au traumatisme du vécu de l'attaque ▪ Préjudice moral résultant de troubles de stress post-traumatiques ▪ Préjudice moral lié à l'atteinte à l'intégrité physique ▪ Préjudice moral lié à l'exil forcé, au déracinement et à la séparation des membres de la famille ▪ Préjudice moral lié à la perte de statut social ▪ Préjudice corporel et préjudice matériel en raison d'une diminution de la capacité de travail suite à l'atteinte à l'intégrité physique ▪ Préjudice matériel lié aux destructions et pillages suite à l'abandon forcé des biens
Meurtres	▪ Préjudice lié à la perte d'un proche ▪ Préjudice matériel lié au décès de la personne générateur de revenus : - Perte de revenus et de niveau de vie pour les dépendants - Préjudice scolaire et perte de chance de formation - Augmentation du nombre de dépendants
Pillages et destructions	▪ Préjudice moral lié à la perte de statut social ▪ Préjudice matériel du fait des destructions et pillages des biens ▪ Préjudice matériel du fait de la perte d'héritage ▪ Préjudice matériel du fait de la perte de la source de revenus (notamment la perte de niveau de vie) ▪ Préjudice scolaire et perte de chance de formation suite à la perte du patrimoine